

## **Compte Rendu des concertations villageoises sur la délimitation des terroirs et des massifs forestiers**

Une série de réunions a été organisée par le Coordonnateur du Projet FONABES, Idrissa Oumarou, et l'Agent de relevé des coordonnées géographiques, Sani Mochi, du 25 octobre au 2 novembre 2016 dans les villages d'intervention du Projet en vue de définir les modalités de délimitation des terroirs villageois ainsi que les massifs forestiers.

Les réunions ont concerné des participants à divers niveaux notamment communal et local. En plus du représentant du Chef de Canton, au niveau communal il y avait l'implication du Maire, d'un cadre de la mairie en charge des questions rurales et/ou domaniales, et l'agent communal de l'environnement.

Au niveau local, les personnes intéressées sont principalement le Chef de village et les 3 membres des GTGD.

A chaque étape, le Maire ou son représentant sont les premiers à prendre la parole pour présenter la mission. Cette intervention est suivie de celle du Coordonnateur qui remercie les populations pour leur présence et fait un bref rappel des objectifs du Projet et des activités en cours avant de définir clairement l'ordre du jour. Il s'agit de trouver la meilleure approche possible pour procéder à la reconnaissance des limites des terroirs villageois et de leurs massifs forestiers.

La parole est ensuite donnée à l'Agent de relevé, Monsieur Sani Mochi, qui explique en quoi consiste le travail et demande la collaboration des populations. Celles-ci interviennent à volonté, à travers le chef de village ou les membres des GTGD pour donner leur conception du travail, et disent comment se présente la situation sur le terrain et comment elles entendent participer.

A la suite des interventions des populations du village, l'Agent de relevé ou le Coordonnateur interviennent si nécessaire pour préciser ou rectifier les informations afin que le travail s'effectue correctement et sans conflit avec les villages voisins ou entre les villageois.

En effet, il est important d'effectuer les concertations en première étape et à temps c'est à dire bien avant la réalisation des délimitations. Cela permet aux populations du village en question de se concerter bien avant et de prendre contact avec ses voisins pour désigner à l'amiable les repères à prendre en compte comme limites inter villageoises. Il en est de même pour les limites des massifs forestiers surtout lorsque ceux-ci sont placés aux frontières villageoises.

Le calendrier des concertations réalisées par village se présente comme suit:

<b>Commune</b>	<b>Village</b>	<b>Date de tenue de la concertation</b>
Ouro Guéloadjo	Tcholol Bolol	25/10/2016
	Tchélol Tchinga	26/10/2016
	Tchélol Béfi	27/10/2016
Say	Bango	28/10/2016
	Tientiergou	29/10/2016
	Bellaré	30 /10/2016
Makalondi	Kiki Bomanga	31 octobre 2016
	Balguiti	1er novembre 2016
	Mossipaga	2 novembre 2016

Après avoir tenu les concertations dans tous les villages d'intervention retenus, neuf (9) au total, l'Agent de relevé, Sani Mochi, a établi un programme de passage par commune et par village pour effectuer les délimitations proprement dites.